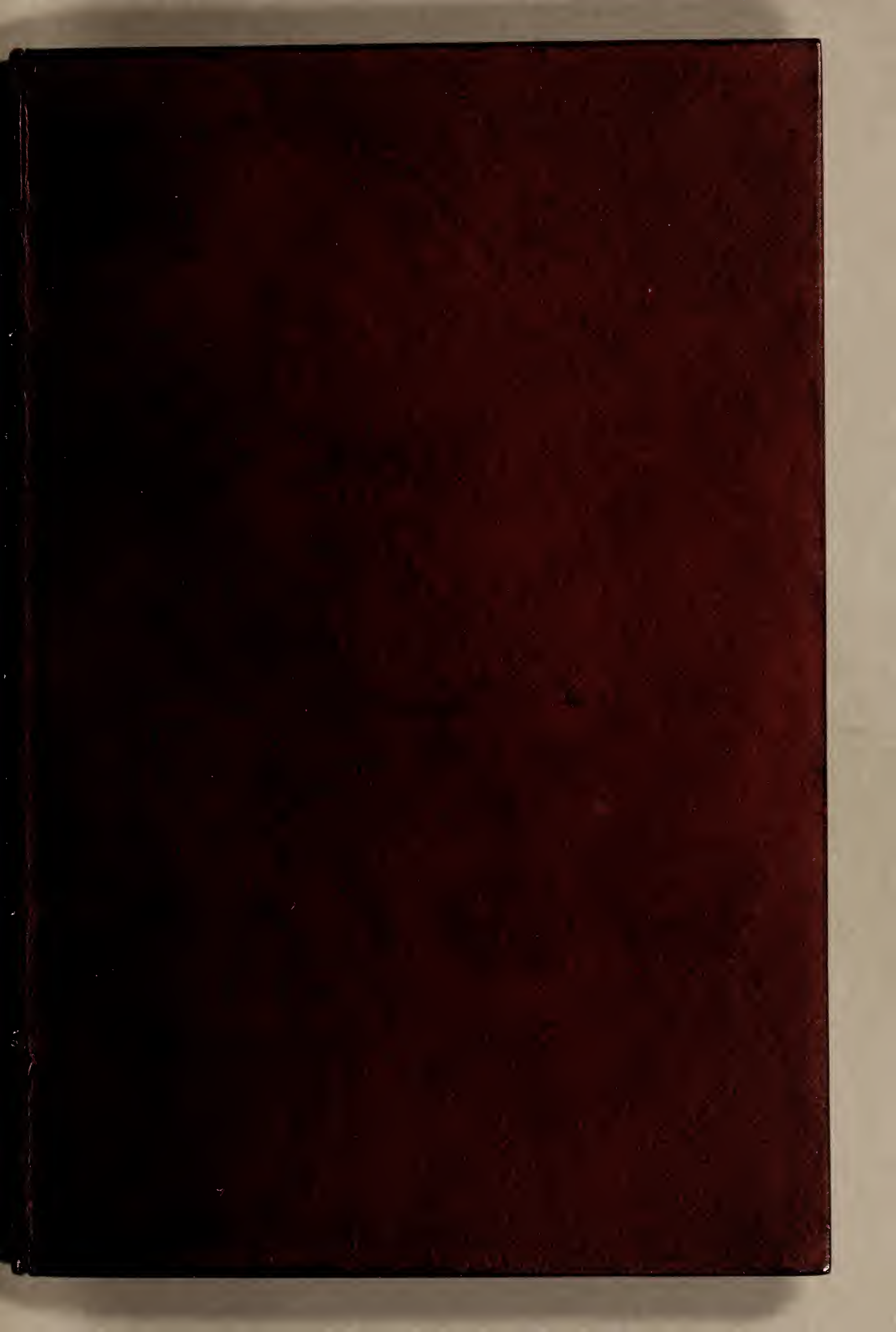
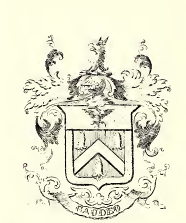


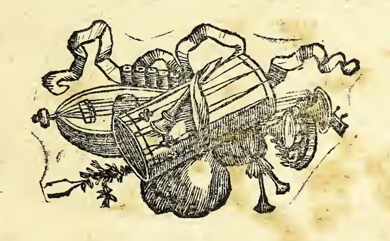

GAUDEO

PRÉCIS DES FAITS

RELATIFS A L'ASSASSINAT DE MM. LE COMTE DE GUITON ET DE MOLET,

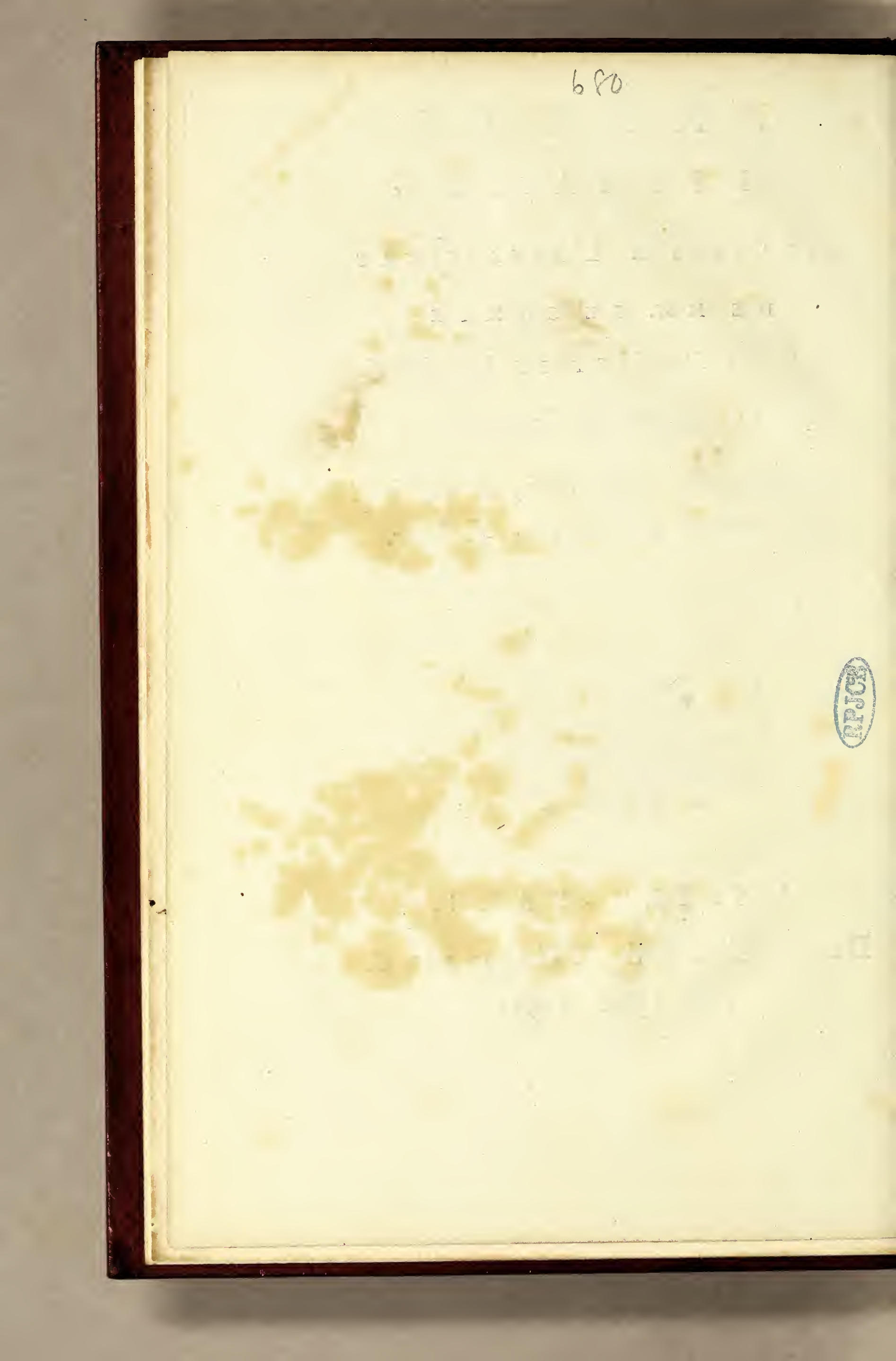
En forme de Journal;

Commencé par le premier, et continué par madame DE *Molet, sa sœur.*



A SAINT-MARC,

De l'imprimerie de P. Catineau & compagnie. 1792.


680
RPJCB



PRÉCIS DES FAITS

RELATIFS A L'ASSASSINAT DE MM. LE COMTE DE GUITON ET DE MOLET,

En forme de Journal ;

Commencé par le premier, et continué par madame DE MOLET, *ſa ſœur.*

LE mercredi 4 avril nous partons des Gonaïves, madame de Molet, ſon mari, leurs deux enfans & moi, dans le ba-

reau du ſieur Chigarail, capitaine Bordenave.

Le jeudi 5 nous tenons la mer ſous le Cap-aux-Fous, & nous mouillons entre lui et la plate-forme, à cauſe d'un vent d'Eſt forcé, qui était debout à notre route.

Le vendredi 6 nous entrons au Môle, ſur les neuf heures du matin.--Là commencent nos malheurs.

Le capitaine de notre bateau deſcend à terre, pour remplir les formalités d'uſage. Il revient à bord une demi-heure après, diſant que la municipalité l'a traité lui et le ſieur Chigarail, ſon armateur, d'ariſtocrates & de mauvais citoyens, & qu'elle n'a pas voulu viſer nos paſſe-ports, parce que l'un d'eux était expédié de Saint-Marc, & que nous en venions. On nous oublie dans le port toute la journée, & nous n'avons

pas même la visite des commissaires de rade. Nous nous couchons, & nous étions tous dans le calme du sommeil, quand, à dix heures & demie, dix à douze hommes armés montent à bord, posent des sentinelles partout, appellent M. Chigarail, & lui demandent les gens de couleur qu'il a dans son bateau.

Nous avions quatre mulâtres, nos domestiques & nos esclaves : ils sont compris dans la demande que motive un M. Jeanvier, se disant & étant commissaire de port. Profondément endormi, j'ignorais ce qui se passait, quand un de nos malheureux mulâtres vint me tirer par le bras, & me dire qu'on les emmenait tous à terre. Je vais sur le pont, & je m'informe à M. Jeanvier du sujet de cet enlèvement; il me dit que c'est pour remplir les formalités omises le matin; qu'il n'arrivera rien à nos gens, & qu'ils nous seront rendus le lendemain matin.

Je dis à nos quatre mulâtres de s'embarquer ; je les rassure ; ils obéissent sans résistance, & ils partent avec les dix hommes armés & le commissaire. Nous nous recouchons...... Une demi-heure après, le sieur Jeanvier & quelques patriotes reviennent & font une visite dans le batiment ; ils font ouvrir la malle du capitaine, prennent les lettres, lisent les suscriptions, les remettent dans la malle, la ferment, & regardent tout autour d'eux les différens objets qui étaient dans la chambre & qui nous appartenaient. M. Jeanvier fait ouvrir un grand coffre, contenant du linge de table : sa visite est rapide ; il fait fermer le coffre, & s'en va. Nous nous recouchons.

Le lendemain 7, à huit heures du matin, M. Jeanvier revient avec quinze ou vingt hommes, & ordonne à M. Chigarail d'ôter son gouvernail & de dé-

gréer ſes voiles. L'on procède à cette dernière opération, & le gouvernail eſt laiſſé en place.

Un patriote parle du ſilence que nous avons gardé envers la municipalité, & nous reproche de nous être embarqués à Saint-Marc, & de n'avoir pas deſcendu le jour de notre arrivée, pour nous préſenter à elle. Je nie l'embarquement à Saint-Marc, & j'offre de prouver le fait, non-ſeulement par nos paſſe-ports, mais encore par des renſeignemens que je demande qu'on prenne aux Gonaïves, dont la municipalité avait viſé leſdits paſſe-ports, aux dates des 31 mars & 4 avril. Je repréſente en deux mots l'uſage qui eſt contraire à ce que des paſſagers deſcendent ſans permis, & j'en appelle au commiſſaire de rade, juge en cette partie. Quant à la lettre, nous diſons que nous ſommes prêts à l'écrire; que juſques-là nous n'avions ni ſujet de

le faire, ni moyens de la faire parvenir, puisque nos gens n'avaient été enlevés que la veille à dix heures & demie du soir, & que M. le commissaire de rade nous ayant dit que c'était par formalité, & qu'ils nous seraient rendus le lendemain matin, nous ne pouvions pas témoigner d'impatience à cet égard; qu'en outre, pendant la nuit, nous n'avions eu aucun moyen d'écrire à la municipalité. Enfin je procède à cette lettre, du consentement, je dirai, du conseil même de M. Jeanvier, qui veut bien se charger de la porter, & elle consiste à réclamer nos mulâtres & notre réembarquement pour le Cap; j'ajoute, pour le redressement des faits, que nous ne venons point de Saint-Marc, mais bien des Gonaïves, & j'offre de le prouver par des enquêtes. On me presse de finir cette lettre, & l'on me crie de dessus le pont que le peuple s'assemble en grand nombre sur le rivage, & je vois en effet,

par une des fenêtres de cette chambre, le tumulte & l'effervefcence. On entend tirer quatre coups de fufil, prefqu'en même tems; j'en diftingue deux, que je prends pour des coups de piftolets; je juge où portent ces coups meurtriers, & je me repréfente nos malheureux & fidèles mulâtres palpitans fur le carreau : M. Jeanvier le juge également, & me le dit, en fe préfentant à la porte de la chambre, & en me preffant de finir. J'en étais à une phrafe finale fur le peuple, dont j'invoquais la clémence pour ces malheureux efclaves, & je l'achevai dans les termes de la plus grande confiance, ne croyant guères à ce que j'écrivais. M. Jeanvier était déja dans fon canot; je lui remets ma lettre, fans la cacheter, & fes rameurs le portent à terre.

Toute la journée fe paffe fans communication de notre bateau à la terre:

ſeulement nous étions aſſez près du rivage pour diſtinguer tous les objets, & même les reconnaître. Une ou deux des quatre négreſſes que ma ſœur avait avec elle, & qu'on nous avait laiſſées, ainſi qu'un nègre valet de chambre de mon beau-frère, crurent voir enlever des membres épars du corps-de-garde vis-à-vis de nous, & les réunir ſur deux tombereaux: c'était les triſtes reſtes de trois de nos infortunés domeſtiques, & ceux de trois autres hommes de couleur libres, qui, lors de l'inſurrection des noirs dans la partie du Nord, s'étaient refugiés chez les Eſpagnols, & de-là s'étaient rendus aux Gonaïves: l'un d'eux avait un coup de ſabre d'une joue à l'autre, qui lui avait coupé le nez en deux, & il doit avoir reçu ce coup des nègres révoltés, leſquels avaient tué trois de ſes frères, dans différens combats ſoutenus par eux pour & avec les blancs. Les deux autres étaient deux

jeunes

jeunes gens de 14 & 16 ans, enfans d'une négreſſe libre, ayant quatre autres enfans depuis dix juſqu'à deux ans, & embarqués ſur notre bateau par la municipalité des Gonaïves pour le Cap, ſuivant l'ordre établi & ſuivi envers les gens de couleur reſtés fidèles aux blancs, depuis l'inſurrection des noirs dans la partie du Nord.

Notre quatrième mulâtre avait échappé aux coups, en ſe courbant & en ſe tenant entre les jambes de ſes camarades, que les aſſaillans frappaient au viſage & ſur le haut du corps, et qui ſe renverſaient par ce moyen ſur celui qui ſe tenait courbé, de telle ſorte que le corps de chacune des ſix malheureuſes victimes lui ſervait de rempart, en tombant ſucceſſivement ſur lui. Ce mulâtre échappé aux coups & trouvé ſous les cadavres de ſes camarades, quand on a été les prendre pour les enterrer, paraît avoir donné lieu

aux diſgraces qui nous ſont perſonnelles, & qui datent du ſoir même de cette journée cruelle. Soit peur, ſoit contrainte, ſoit méchanceté, (& nous ne ſoupçonnions pas cette dernière cauſe) nous dirons même qu'il nous eſt revenu que ce mulâtre a été conduit ſur la foſſe de ſes camarades, & que là des piſtolets braqués, des ſabres levés ſur lui, il a fallu parler ou périr. Ce mulâtre a donc déclaré qu'il s'était embarqué à Saint-Marc, & qu'il était parti à onze heures du ſoir; que mon beau-frère & moi nous avions combattu avec les mulâtres contre les blancs de notre quartier, & autres impoſtures groſſières de cette eſpèce, que la notorieté publique dément, que les faits détruiſent, & qui nous paraiſſent plus contraires à ceux qui les recueillent que contraires à nous-mêmes. Au ſurplus, ne ſachant ceci que par des redites à peine prononcées, étant voués à des tourmens réels comme à des imputations

menſongères, ſans en ſavoir la cauſe, je me réduis aux faits ſeuls, & je vais les reprendre où je les ai laiſſés, & les retracer fidèlement.

La journée du ſamedi s'était donc paſſée ſans aucune communication de nous à la terre, & il était environ ſix heures & demie du ſoir, quand mon beau-frère apperçut un nombreux raſſemblement de peuple ſur la plage vis-à-vis de nous & nous en avertit, ainſi que ma ſœur, qui était dans la chambre avec moi & ſes deux enfans. J'avais un mouvement de fièvre qui durait depuis la veille, & j'étais dans ma cabane. Nous voyons pluſieurs canots ſe remplir de monde; nous appercevons les bayonnettes & les ſabres à la lueur de la lune. Quatre canots s'avancent vers notre bateau, & nous entendons crier de veiller aux fenêtres, pour que perſonne ne s'échappe, & de coucher en joue le ba-

teau, pour tout tuer, ſi quelqu'un fait mine de réſiſter. Mon beau-frère lève les mains au ciel & crie : *nous ſommes perdus !*.... Je ne croyais pas qu'on nous en voulût; mais il jugeait le coup mieux que moi, & bientôt on va voir ceux qui nous ſont portés. Deux canots paſſent à droite, & deux à gauche : à leur approche, ma ſœur ſort la première de la chambre, & monte ſur le pont, tenant de chaque main ſes deux enfans. Mon beau-frère ſuit, & moi ſortant de ma cabane & m'habillant en marchant, je m'y rends auſſi. En un clin d'œil nous voyons le pont ſe couvrir de patriotes furieux, qui crient : *embarque ! embarque !* menons tout le monde à terre, excepté les femmes & les enfans. Cette ſcène eſt horrible à retracer. Mon beau-frère ſe voyant ſéparé de ce qu'il avait de plus cher, demande quel eſt ſon crime, & proteſte de ſon innocence; ſes enfans le tiennent embraſſé, le ſerrent, le ſup-

plient de rester avec eux. Les malheureux innocens fondent en larmes, en arrachent à leur père & à leur mère; ils m'invoquent; je leur serre la main, & je m'en detache pour demander quel est le chef de cette troupe; je m'adresse à un homme dont les cheveux blanchis par le tems m'inspirent plus de confiance; il me répond qu'il est homme, & qu'il faut le suivre à terre. Un jeune homme, à barbe & sourcils noirs, appuye d'un air absolu l'avis du vieillard, & tire son sabre, en maudissant les aristocrates, qu'il appelle *du gibier*. Je réponds que je suis homme; que ce titre seul suffit pour être confiant, & que je souscris à aller par-tout où l'on voudra me conduire: alors j'entends une voix qui s'élève, & je vois un grand jeune homme, d'un air assez noble, qui dit formellement qu'il ne souffrira pas qu'on enfreigne les ordres de la municipalité, qui portent que nous serons conduits à

bord du commandant de la rade. Je m'adreſſe à lui ; je lui demande de ne pas nous ſéparer de ma ſœur & de ſes enfans, & de les mener avec nous. Il y conſent..... On s'élève contre lui en grand nombre, & l'homme aux cheveux blancs parlait plus fort que tous les autres. Un autre jeune homme s'offre à ma vue, & à ſon air honnête je lui demande s'il a quelque crédit ſur cette troupe ; il me dit que non, mais qu'il eſt le lieutenant du commandant de la rade, & qu'il eſt porteur de l'ordre de la municipalité de conduire mon beau-frère & moi à bord de ſon navire, & il ajoute qu'il ne peut pas conſentir à y conduire ma ſœur, mais qu'il me donne ſa parole d'honneur d'aller ſolliciter un ſecond ordre pour la réunir à nous. Toutes mes réponſes ſont honnêtes & reſignées, & j'appelle alors mon malheureux beau-frère, qui ne pouvait pas s'arracher de ſa femme & de ſes en-

ſans, qui tous étaient aſſis ſur le bord du bateau & demandaient à venir mourir avec nous à terre. Les ſignes que ſe feſaient la plupart de ces hommes qui bordaient le bateau & les canots dans toute leur longueur, mais qu'heureuſement ma ſœur ne voyait pas, tant elle était abſorbée dans ſon mari & ſes enfans, ne me laiſſaient pas de doute ſur le ſort qui nous était preparé, & les cheveux m'en ont dreſſé pluſieurs fois; mais les ſabres étaient tirés, les têtes étaient montées, & plus de réſiſtance de notre part aurait fait tomber les nôtres, & nous aurions péri réfractaires en apparence à la loi de la municipalité, dont perſonne cependant ne nous avait donné une connaiſſance officielle & regulière, & que nous ne connaiſſions que par l'organe des deux jeunes gens que je viens de déſigner. Enfin le cruel ſacrifice s'opère, le déchirement ſe fait, nos cœurs ſaignans, mais inſpirés par l'honneur, le

courage & par une obéiſſance paſſive, méconnue même de nos tyrans, nous ſoutiennent, & nous nous ſéparons auſſi volontairement que forcément de trois êtres que toutes nos démarches juſques-là avaient tendu à ſecourir, protéger, à garder à vue, pour les préſerver des malheurs qui pèſent ſur toutes les têtes un peu marquantes. Avant de deſcendre dans le canot, j'avais recommandé ma ſœur & ſes enfans au premier jeune homme dont j'ai parlé, & j'avais reçu ſa parole d'honneur (à laquelle je croyais) qu'il ne lui ſerait rien fait, & qu'il ne l'abandonnerait pas.

Pendant ce tems, les 80 patriotes s'agitaient en tout ſens dans le bateau & le canot. Nous nous embarquâmes nous-mêmes, deux d'entr'eux ſeulement dans le canot avec nous, & le lieutenant porteur d'ordres de la municipalité, & nous nous rendîmes à bord du navire com-

mandant

mandant. En y entrant, le lieutenant appela le maître d'équipage, & lui parle bas, ce qui me donna quelques soupçons. Mais hélas! J'étais loin de penser qu'on nous préparait un sort fait pour les seuls criminels: on apprêtait notre humiliation, je dirai notre supplice, & pendant ce tems nous restâmes sur le pont, avec les matelots & la garde qu'on nous avait laissée. Un quart d'heure se passa à-peu-près du moment où nous étions entrés à bord à celui où un jeune pilotin, fort honnête, nous proposa de nous coucher. Dans notre position tout était des ordres pour nous, & nous acceptâmes. Alors ce jeune homme s'approcha de nous, & en s'excusant beaucoup, nous dit qu'il venait de recevoir, ou qu'il avait ordre de la municipalité de nous mettre *aux fers*. Mon beau-frère, dont l'ame naïve & franche, & dont une existence variée à son entrée dans le monde & heureuse dans son domestique,

au milieu d'une femme de mérite & d'enfans heureuſement nés, n'a jamais connu l'adverſité, ni ſoupçonné la perfidie, les complots & la vengeance, mon beau-frère, peu préparé à un châtiment auſſi peu mérité & auſſi rigoureux, en fut altéré, & il ne répondit que par une exclamation profonde, qui me perça le cœur. Je me contins, je ſurmontai tout, & je demandai à aller dans le lieu de notre tourment. On nous conduiſit dans la dunette du navire, où nous vîmes deux petits matelats rapprochés l'un de l'autre, placés ſur le plancher, & indiquant bien l'attitude gênée dans laquelle nous allions paſſer la nuit. Le maître & ſon collègue arrivèrent; nous nous jetâmes ſur ce lit de miſère, & nous préſentâmes nos membres glacés d'horreur, mais ranimés par une innocente nobleſſe, aux anneaux raboteux & durs d'une barre deſtinée aux forfaits. L'état de mon malheureux beau-frère ne peut pas ſe pein-

dre. Qu'on ſe figure une ame vierge & de feu, un corps robuſte & agile qui ne connut jamais la contrainte, un mari tendre & fidèle, un père profondément touché des grâces naïves & de l'adoleſcente faibleſſe de deux enfans charmans; qu'on ſe figure un homme d'honneur, fidèle à ſon Roi, à ſon Dieu & à ſa Loi, jeté dans un tel état de dégradation! Non...... Mon ſort le plus pénible eſt de revenir ſur une poſition auſſi douloureuſe & de m'oublier moi-même, pour retracer les tourmens de ceux que j'aime. Ma pauvre ſœur, gardée à vue & tourmentée de ſon côté par des craintes bien fondées ſur un frère & ſur un mari, n'ayant de moyens de croire à leur vie ou à leur mort qu'en prêtant une oreille attentive à ce qui ſe paſſait ſur le rivage, ſe livre, après quelques momens bien longs & bien poignans, à l'eſpoir que nous n'étions pas immolés, puiſqu'elle n'avait entendu ni les cris ni les coups

du peuple. Le lieutenant, l'honnête lieutenant qui m'avait donné sa parole de solliciter un ordre pour la réunir à nous, le demandait & l'obtenait effectivement. Mais qu'elle fut longue cette réunion si désirée, si invoquée de Dieu par mon beau-frère & par moi, si utile, si consolante pour nous deux, puisqu'elle ne s'opéra qu'une heure après notre arrivée à bord du navire la Lydie! On nous annonça un canot ..... Nous nous mettons sur notre séant, pour voir de plus loin : nous appercevons les deux enfans chéris, compagnons fidèles de leur mère, & peu après cette mère plus chérie encore : ils entrent; ils ne voyent que nous, & non les signes d'opprobre dont on nous avait couverts; ils se précipitent sur nous, & ce n'est qu'après nous avoir serrés dans leurs bras qu'ils apperçoivent nos fers. Dieux! quelle vue pour des ames toutes neuves & encore impregnées du sceau primitif de l'innocence! Des

cris ſont jetés par la mère & les enfans, & des ſanglots étouffent notre voix au même inſtant. Mais ma ſœur, courageuſe & grande; ma ſœur, frappée au coin du caractère ſupérieur d'un père vertueux, philoſophe & au-deſſus de l'humanité; ma ſœur, ramenée à la raiſon par ſa tendreſſe pour ſes enfans, les rappelle au calme & nous fournit à nous-mêmes les moyens de faire tête à l'orage.....

(*Ici finit le journal de mon malheureux frère*).

C'eſt donc à moi, ſœur, épouſe & mère infortunée, de pourſuivre le récit de nos malheurs! C'eſt donc à moi de peindre aux yeux de la poſtérité la rage & l'avidité de nos lâches aſſaſſins! C'eſt donc à moi de démaſquer les ſcélérats qui, après avoir plongé leurs atroces mains dans le ſang le plus pur, après

avoir ſpolié la veuve & l'orphelin, ont encore l'impudence de ſe prétendre calomniés, & ont oſé en demander juſtice! Tant de crimes, tant d'hypocriſie peuvent-ils entrer dans le cœur humain?..... O mon frère! modèle le plus parfait de l'amour fraternel! l'honneur de la raiſon & de l'humanité! prête à mes faibles accens l'éloquence perſuaſive que tu poſſédais ſi éminemment! Et toi! mon digne ami! père tendre & vertueux! ami fidèle! ame courageuſe & franche! homme vrai! cher & funeſte objet de toute ma tendreſſe! inſpirez-moi, de manière à confondre les tigres qui vous ont déchiré! Puiſſé-je porter un jour terrible ſur leurs forfaits, & en obtenir une vengeance capable d'en impoſer aux forcenés (s'il en eſt) qui leur reſſemblent! O mes amis! ſi j'ai eu le courage de vous ſurvivre, mes enfans, trop jeunes encore, m'en font la loi: c'eſt le plus grand ſacrifice que je puiſſe leur faire. Chaque jour je

les entretiendrai de votre fin malheureuse; ils apprendront de moi ce que vous avez fait & ce que vous vouliez faire pour eux ; nos larmes se confondront ; ils béniront votre mémoire ; peut-être ils la vengeront...... Mais c'est assez parler de sentimens qui ne s'éteindront qu'avec moi : je passe aux faits.

Le dimanche 8 , mon mari et mon frère sont dégagés de leurs fers (& n'éprouvent pas moins d'humiliation d'une telle grâce qu'ils n'en avaient ressenti en les recevant). Nous passons cette journée & le lundi à bord, sans voir personne, malgré les lettres instantes de mon frère à la municipalité, pour savoir d'elle les raisons de notre détention & de l'indigne traitement qu'ils avaient éprouvé ; il en écrivit quelques-unes , particulièrement à M. Jeanton, en sa qualité de maire ; toutes demeurèrent sans réponse. Le lundi au soir un offi-

cier de la Lydie vint nous annoncer que nous allions être conduits à la Saline-de-l'Artibonite (jusques là aucune dénonciation, aucun accusateur, & nous sommes transférés en criminels aux lieux de nos délits apparemment supposés, pour y subir notre jugement: & l'on verra comment on y procéda). A minuit, deux commissaires (MM. Mendouce & Castille) viennent nous prendre à bord de la Lydie, & nous ramènent sur le bateau du sieur Chigarail, & sous une garde de 15 hommes: nous appareillons pour la Saline le mardi matin; nous y mouillâmes le mercredi à une heure après midi. Les deux commissaires descendent à terre, & ces MM. les prient de faire leurs représentations auprès de la municipalité & de faire constater par elle (dont tous les membres nous connaissaient parfaitement) notre inncence prouvée par notre vie entière, irreprochable à tous égards; ils étaient en même

tems

tems chargés de deux lettres, l'une de mon mari à M. Didier jeune, commandant de la Saline, l'autre de mon frère à M. Desdunes, maire. Ces commissaires ignoraient que ces lettres fussent de ces messieurs qui les leur avaient fait remettre au Môle par une main tierce. Nous restâmes dans cet état jusqu'au jeudi soir, qu'une garde de 15 hommes de la Saline vint relever celle qui nous avait accompagnés du Môle, qui passa sur le champ sur un autre bateau où étaient déjà les deux commissaires du Môle, & ils appareillèrent pour y retourner, après avoir fait passer sur notre bateau mon quatrième mulâtre, qui avait échappé par miracle au massacre de ses malheureux camarades, lequel fut mis à la barre directement au-dessus de ma chambre. Le lendemain vendredi nous entendîmes beaucoup de coups de canon, & nous vîmes arriver à bord des femmes qui fuyaient du camp de la Saline, dont les hommes

ſe retiraient eux-mêmes avec la plus grande précipitation. Le même ſoir, nous appareillâmes pour retourner au Môle, où M. Deſdunes, maire, avait remis à prononcer ſur ces meſſieurs. Le bateau ne fut pas plutôt à la voile, qu'un nommé Gentil aſſaſſina à coups de ſabre mon mulâtre, dont les gémiſſemens & les cris retentiſſent encore à mon oreille. (J'ometais de dire que, depuis notre arrivée à la Saline, ces meſſieurs, malgré leurs inſtances réiterées, n'avaient pu obtenir l'agrément de deſcendre à terre, pour ſavoir au moins quel crime on leur imputait, & s'en juſtifier...... Mais en avaient-ils beſoin ? Il leur ſuffiſait de prouver qu'ils étaient MM. Molet & Guiton, & cette ſeule preuve eut détruit juſqu'à l'ombre du ſoupçon). Nous y arrivâmes le dimanche 15 au matin, & nous y attendîmes le Boſquet d'Or, capitaine Guibert, ſur lequel paſſait la municipalité de la Saline. (Ce n'eſt point

une digreſſion inutile que de faire connaître cette municipalité de la Saline, formée d'abord à Saint-Marc, par une cabale dont le parti a anéanti la Colonie. Elle fixa bientôt l'attention & l'animadverſion de preſque tous les citoyens de cette paroiſſe, & fut enfin obligée de ſe retirer de cette ville, & d'aller tenir ſes ſéances à la Saline, où, ſous ſes yeux & ſa protection immédiate, ſe forma un attroupement de gens de tous les pays & de toute eſpèce, qui a cauſé la ruine & tous les malheurs de l'Artibonite). Il mouilla le mercredi dans la matinée. Dans l'intervalle de notre arrivée au Môle à celle du Boſquet d'Or, une députation de la municipalité du Môle, compoſée du commis-greffier, de M. Folin fils, & d'un autre monſieur dont j'ignore le nom, vint à notre bord, pour nous tranquilliſer & nous engager à prendre patience juſqu'à l'arrivée de la municipalité de la Saline, qui pronon-

cerait ſurement, nous diſaient-ils, d'une manière ſatisfaiſante pour nous. Cette démarche conſolante fit une impreſſion profonde ſur l'ame de deux infortunés qui, depuis notre detention, n'avaient rien entendu d'humain. Ils en marquèrent leur reconnaiſſance. Comme il appartient aux malheureux de la ſentir, je leur payai le même tribut, par une abondance de larmes qui leur en fit également verſer.

Nous attendîmes vainement toute la journée l'iſſue de ce jugement ſi déſiré & provoqué par les vives inſtances de mon frère auprès de MM. les maires du Môle & de la Saline, dans leſquelles il leur peignait l'état de gêne où nous étions & la maladie (une retention d'urine) dont il était lui-même affecté.

M. Deſdunes leur fit répondre verbalement par un homme de la garde qu'il

ne pouvait s'occuper de notre affaire; qu'il était fatigué & d'ailleurs occupé du déchargement de ſes effets; qu'il y penſerait. On ſent aſſez les mouvemens que cette coupable tranquillité dut produire ſur des hommes qui avaient des idées ſi différentes des devoirs d'un homme en place : & celui-ci ſe diſait l'ami de ma famille depuis quarante ans !

Le jeudi & le vendredi on parut s'occuper de nous ; on nous le dit du moins : car on négligea encore dans cette occaſion à notre égard toutes les formes, tous les uſages reçus (nul interrogatoire, nulle confrontation), comme on avait oublié toute pudeur & toute bienſéance depuis notre captivité.

La maladie de mon frère, de moment en moment, devenait plus grave. Il demanda un chirurgien : on ne daigna pas même lui répondre. M. Ténet, ancien

chirurgien du Roi à Saint-Marc, qui se trouvait en ce moment au Môle, sut son état & offrit à la municipalité de lui donner ses soins: il n'en put obtenir la permission....... En lisant ceci, qui pourrait croire que nous eussions affaire à un peuple civilisé & à ses représentans?

Le samedi matin un homme de la garde nous dit que notre affaire était jugée; qu'on nous transférerait au Port-au-Prince sous une nouvelle garde, qui devait relever celle qui était à bord de notre bateau, et qui, par la perfide négligence du sieur Dumontellier qui la commandait, ne le fut pas; ce qui suppose qu'il était d'intelligence avec nos assassins.

La journée se passa dans cette attente. Enfin vers les huit heures & demie du soir nous entendîmes un grand bruit sur le rivage & nous jugeâmes qu'il y avait

beaucoup d'effervefcence. On héla notre bateau; la fentinelle qui y était demanda: eft-ce M. Dumontellier & la nouvelle garde qui demandent la chaloupe? Oui, repondit-on; le capitaine du bateau ordonna à fes nègres de conduire la chaloupe à terre: ils s'y rendent, & cette chaloupe revint à bord accompagnée de plufieurs autres, toutes pleines d'hommes du Môle, de la Saline, du régiment de Dillon, armés de fufils & fabres nuds. On m'a rapporté qu'il y avait auffi plufieurs foldats du régiment du Càp: je n'affure pas ce fait, n'ayant pas reconnu l'uniforme; mais j'affirme qu'il y en avait un grand nombre de Dillon, dont trois feulement en uniforme, & beaucoup d'autres en chemifes décolletées, que j'ai reconnus à leur langage étranger. Ils montent tous à bord, & difent qu'ils viennent chercher MM. Guiton & Molet de la part de la municipalité. Mon mari qui, par grâce fpéciale & à la faveur de

la nuit avait obtenu la permiſſion de reſter ſur le pont, s'y trouvait en ce moment; il vint dans notre chambre dire à mon frère qui était couché à cauſe de ſa maladie : *on vient nous chercher*. Nous nous levons, & après m'être habillée à la hâte, je monte ſur le pont, m'approche des furieux & leur dis : meſſieurs, pourquoi venir la nuit chercher ces meſſieurs? Un gros & grand ſoldat de Dillon me répond: c'eſt pour éviter l'effervefcence. Je lui réponds que j'avais entendu beaucoup de bruit ſur le rivage au moment où on avait demandé la chaloupe; que ſans doute la multitude y était reſtée, & que la nuit ne pouvait que favoriſer les attentats où elle pourrait ſe porter, & empêcher les braves gens de s'y oppoſer. Il repliqua : non, madame, ce bruit n'était occaſionné que par le monde qui eſt maintenant à bord; il n'y a plus au bord de la mer que quelques hommes de garde (il y avait un corps-de-garde en face de

notre

notre bateau) & je vous réponds de ces meſſieurs.

Il me ſera du moins permis, lui répondis-je, de deſcendre avec eux & de les accompagner avec mes enfans.—Non, madame, la municipalité ne demande que ces meſſieurs.--Je le ſollicitai de me laiſſer deſcendre à terre, afin d'être plus à portée d'avoir de leurs nouvelles, lui promettant de ne pas les ſuivre.--Non, non, vous ne deſcendrez pas.—A ces paroles ſanguinaires, qui nous firent preſſentir toute l'étendue de nos malheurs, mon mari ſe précipita dans mes bras; ſes mouvemens, ſes étreintes étaient convulſifs & exprimaient le plus affreux déſeſpoir. Nous nous tinmes long-tems embraſſés; mes enfans s'attachaient à leur père, lui prenaient les mains, les baiſaient, en le conjurant de ne pas les abandonner. Ce même ſoldat de Dillon me prit alors par le bras, en me diſant:

qu'eſt-ce que c'eſt que ces bêtiſes-là ? Entrez dans votre chambre.--Et s'adreſſant à ma fille, noyée dans ſes larmes: taiſez-vous, mademoiſelle; allez dans votre chambre.

En ce moment, mon frère s'approche de moi, me prend la main, la ſerre fortement & me dit: adieu, ma ſœur...... Dieu! quel adieu! Je ſentis que c'était le dernier, & meſurai toute la profondeur de l'abîme où ces ſcélérats me précipitaient. Il demande la chaloupe, & dit à mon mari: Molet, embarquons-nous! On me force de rentrer, ſans doute pour m'empêcher d'obſerver la route que prendrait la chaloupe: j'écoutai alors, avec la plus grande attention, pour tâcher de diſtinguer le moment de leur debarquement, & je n'entendis rien. Une demi-heure après, un homme dit ſur le pont qu'il venait chercher madame Molet & ſes enfans. M. Molet les a demandés avec

tant d'inſtances à la municipalité, ajoute-t-il, qu'elle n'a pu s'y refuſer. Je ſors, pour m'embarquer dans la chaloupe: il ne s'en trouve point; j'en marque mon étonnement & dis: on eſt venu me chercher, & je ne vois autour du bateau ni chaloupe ni embarcation. On paraît alors me donner beaucoup d'attention, & on me cherche un ſiége commode: on veut m'étourdir ſur la ſingularité de la demarche qu'on a faite auprès de moi, en me feſant demander par la municipalité, ſans qu'aucun canot fût venu à bord. On me dit que le canot avait abordé à tribord, & qu'il était plus commode pour moi de deſcendre à babord, & qu'on feſait, pour cette raiſon, faire le tour au canot. La vérité eſt que, dans ces entrefaites, on s'occupait d'avoir la chaloupe d'un brick qui était mouillé tout près de notre bateau, & qui ſervit en effet à me deſcendre à terre. On me donna pour eſcorte deux enfans de 15 à 16 ans, dans

lesquels je n'avais pas grande confiance. Je demandai un nègre du bateau, que j'obtins à force de prières, & accompagnée de mes enfans, je me rendis à terre. Je trouvai en débarquant huit à dix hommes armés de fusils & de sabres, à la tête desquels je crus reconnaître le collègue de M. Médouce, commissaire, qui nous avait conduits à la Saline, qui dit à un de ces hommes armés : fusiliers, conduisez madame à la municipalité, & qu'il y ait le moins de monde possible, pour éviter tout accident. Je me laissai conduire par ce fusilier, & chemin fesant, je rencontrai un gros homme vêtu d'une redingote bleue, qui eut l'honnêteté de me donner la main, pour m'aider à passer les ruisseaux qui traversent les rues du Môle. Arrivée à la municipalité, je ne trouvai que le commis-greffier, qui était venu une fois à notre bord, & qui était couché sur un des bancs de la salle ; il se leva & m'offrit

une chaiſe. Je lui demandai : que ſont devenus ces meſſieurs ? Il me répond : ils vont venir tout-à-l'heure. Une demi-heure ſe paſſe ; je vois entrer un des membres de la municipalité (M. Bobœuf) qui parle à l'oreille du commis-greffier : enſuite , ſe retournant vers moi , il me ſalue & me demande ce que je déſire : je lui réponds que j'ai été appelée par la municipalité.--Qui êtes-vous, madame ?--Je me nomme.--D'où ſortez-vous ?--Du bateau du ſieur Chigarail , capitaine Bordenave.--Tout cela eſt tout nouveau pour moi.--Où ſont donc ces meſſieurs ; on eſt venu les enlever du bateau , par ordre de la municipalité , avant qu'on fût venu me chercher ?--C'eſt ſans doute la municipalité de la Saline : ſi vous le déſirez , je vais vous y conduire.

J'accepte la propoſition , & il me conduit chez M. Deſdunes , maire de cette

municipalité. Je le trouve au lit; je lui demande si la municipalité était assemblée ? Il me répond qu'il l'ignore; que depuis trois jours il ne s'est mêlé de rien, parce qu'il a la fièvre; mais qu'il va s'en informer. Il envoye un de ses nègres appeler M. la Caille, *machoquer* de Saint-Marc & membre de la municipalité, qui arriva chez M. Desdunes, en bonnet de nuit. Ce costume détruisit le peu d'espoir qui m'animait encore : un jour affreux vint m'éclairer, & je lus dans ce moment leur arrêt de mort & son exécution. Je sortis, sans proférer une parole, de chez M. Desdunes, indignée de l'accueil glacial qu'il me fesait, & me rendis, non sans peine, chez madame de Loménil, où j'eus reçu (s'il eut été possible de les goûter) les plus consolantes attentions de l'amitié. Là, absorbée dans une douleur trop légitime & qui ne finira qu'avec moi, je devins indifférente à tous, & cette digne amie s'occupa pour

moi des moyens de m'éloigner d'un lieu ſi funeſte.

J'ai ſu depuis que le moment de ma ſortie du bateau avait été le ſignal du pillage, & que tous les ſcélérats qui avaient égorgé mon mari & mon frère, encore chauds de leur ſang, étaient revenus dans le bateau pour ſe partager leurs dépouilles. Il est encore à remarquer que dans ce brigandage ils firent le mal pour le plaiſir de le faire, en déchirant des papiers auxquels ils ne pouvaient prendre aucun interêt ni direct ni indirect, en mutilant des tableaux, & autres horreurs de ce genre. Je dois, à la vérité, dire un fait dont j'ignore l'auteur, c'eſt qu'il y eut quelqu'un qui informé de ce qui ſe paſſait, fut aſſez généreux pour ſauver les débris de nos bagages, qui me ſont parvenus depuis.

J'ometais une circonſtance qui prouve

juſques à l'évidence que la mort de ces meſſieurs ne peut être attribuée à aucun mouvement ſéditieux, mais bien à une trame ourdie de longue main & à une ſcélérateſſe bien refléchie. M. Didier jeune, charpentier à Saint-Marc, & commandant général de l'attroupement de la Saline, porteur d'un compte (que mon mari lui devait, comme fondé de procuration de madame du Boderil, pour ouvrages de charpente qu'il avait faits ſur l'habitation de ladite dame), le préſenta à ſon acceptation, contre l'uſage & la loi, l'avant veille du jour où il fut ſacrifié: ce qui donne de fortes préſomptions qu'il était informé du coup qui le menaçait. Il y a plus: ce même Didier, déjà embarqué pour ſe rendre au Cap, entendant le tumulte qu'occaſionnait l'exécution de ces meſſieurs, ſe fit mettre à terre, & ne revint à bord de l'embarcation qui était déjà ſous voiles, qu'après s'être aſſuré de la cauſe de ce tumulte,

c'eſt-à-dire,

V. la fin au commencement.

c'eſt-à-dire du dénouement de cette tragédie, & cependant à ſon arrivée au Cap, il fit à l'aſſemblée coloniale, dont il eſt membre, un rapport des mouvemens du Môle & de la preſſante néceſſité qu'il y avait d'envoyer une frégate & des ordres pour ſauver ces meſſieurs, tandis qu'à bord du bateau qui l'avait tranſporté au Cap, il avait dit devant pluſieurs témoins irrécuſables que ces meſſieurs allaient être transférés au Port-au-Prince.

Je finis en invoquant tous les hommes que leurs devoirs obligent au maintien du bon ordre, toutes les autorités humaines, à prendre les intérêts de l'innocence opprimée & à pourſuivre avec la dernière rigueur les ſcélérats qui ont pu ſe porter à de ſi grands forfaits.

GUITON DE MOLET.

3784

ERRATA.

Page 10, ligne 5, ſoupçonnions, liſez ſoupçonnons.
Page 11, l. 11—Nous en avertit—M'en avertit.
Page 16, l. 1—Obéiſſance paſſive—*Ajoutez* à la loi.
Page 17, l. 2—Parle—Parla.
Page 18, l. 6 & 7—Alteré—Atteré.
Page 38, l. 23—A tous—A tout.
Page 39, l. 15—Je dois, à la vérité, dire—Je dois à la vérité de dire.
Page 40, l. 10—Boderil—Boberil.
Idem, l. 12—Préfenta—Préſenta.

